

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 04 septembre 2008 à 21 heures

Etaient présents :

MM. PERIS Pierre-Alain - ESTOR Christian - BOURRIER Christian - PASQUET Norbert - LAUCOURNET Emmanuelle - REYTIER Pascal - VERGEZ Christine - DROUILLEAU Anne-Marie - ESPARTA Vincent - PONS Cathy -- BORIE Francis - GRELLETY Jean-Christophe - MANDON Jacques - JOUVET Jean-Pierre - HARDOUIN Michel - MICHAUD Alain - CANARD Corinne - HENDRICKX Serge - RAIMBAULT Guy

Mr RICAUD Jean Marc, absent, avait donné pouvoir à Mr REYTIER Pascal
Mme BRUSTOLIN Aline, absente, avait donné pouvoir à Mme PONS Cathy
Mme BOURDOIS Catherine, absente, avait donné pouvoir à Mr ESPARTA Vincent

Absents : Mme BELLENGER Dominique

Secrétaire de séance : Mr ESTOR Christian

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion.
Compte rendu adopté à l'unanimité.

I. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Décision Modificative n° 02 - Budget Principal : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, un complément de crédit de 5.300 € pour le fonçage sous voie ferrée dans le cadre de l'opération " Aménagement Zone Ouest La Maroutine ", un complément de crédits de 4.700 € pour le remplacement de l'ossature du plafond suspendu des salles Leclerc, et de 5.500 € pour la réparation de la toiture de la Mairie. Ces dépenses sont financées par une économie de 10.000 € sur le remplacement des menuiseries extérieures de la salle annexe J. Brel, et la reprise pour 5.500 € de deux tondeuses réformées aux services techniques.

2. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession, au profit de l'entreprise Bergerac Matériels Environnement, de la tondeuse DIXON ZTR 1998 pour la somme de 1.500 € et de la tondeuse ISEKI SXG19H 2004 pour la somme de 4.000 €.

3. A l'unanimité, Monsieur ESTOR 1er Maire Adjoint est autorisé à signer le renouvellement pour un an à compter du 1er Juillet 2008 de la convention de mise à disposition à 17,5/35èmes d'un agent au grade de " secrétaire de mairie " au profit de l'Espace Economie Emploi de Lalinde, Monsieur le Maire Président de l' E.E.E. n'ayant pas pris part au vote.

4. A la demande du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Belvès, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour la participation aux frais de transport d'une élève lindoise scolarisée au Collège Pierre Fanlac de Belvès, pour la somme forfaitaire de 131 € pour l'année scolaire 2008-2009, conformément à la délibération de ce syndicat.

5. Le Conseil Municipal reconnaît à l'unanimité le caractère irrécouvrable de l'état des créances présenté par le Trésor Public pour le budget annexe " Assainissement Collectif " s'élevant à la somme de 1.374,28 € TTC, et admet ces dernières en non valeurs.

II. Conventions et contrats

1. Par 20 voix pour et 02 absentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation du blog internet municipal <http://www.lalinde-enmouvement.fr>, cette dernière devant être approuvée et signée préalablement à l'inscription des futurs utilisateurs.

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la partie Ouest du Pôle Jeunesse - ALSH rue du Général Leclerc au profit du Syndicat Mixte d'Enseignement Musical du Périgord Pourpre et de la Vézère, et ce à compter du 15 Septembre 2008 jusqu'au 31 Décembre 2009.

3. Suite à la nécessité de délimitation de l'emprise du chemin rural allant du Cause à Laumède, soulevée par un administré, le Conseil Municipal charge, par 19 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions et après mise en concurrence, le Cabinet ROUGIER de Lalinde d'établir un document de bornage pour la somme de 637 €uros HT.

4. Suite à la nécessité de délimitation de l'emprise du chemin rural du bourg de Ste Colombe, soulevée par un administré, le Conseil Municipal charge par 19 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions, et après mise en concurrence, le Cabinet ROUGIER de Lalinde d'établir un document de bornage pour la somme de 691 €uros HT

5. Afin de mener à bien l'élargissement du carrefour entre la Rue de l'Eycout et la RD 37 E3, en vue de la réalisation de la salle omnisport et dojo intercommunale à Port de Couze, le Conseil Municipal charge par 19 voix pour, 01 contre et 02 abstentions et après mise en concurrence, le Cabinet ROUGIER d'établir un document d'arpentage pour la somme de 361,94 € HT, en vue de l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée BD 100 appartenant à Monsieur MARIN Laurent.

6. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour cinq ans à compter de l'année 2008, la convention de suivi des épandages des boues résiduelles de la station d'épuration avec la Chambre d'Agriculture, et ce pour un coût s'élevant pour l'année 2008 à 2.340 € HT.

III. Fonctionnement des Services :

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du règlement des garderies péri-scolaires, intégrant à compter de la rentrée 2008-2009 une ouverture de la garderie de Sauveboeuf dès 7h30 du matin des jours de classe.

IV. Dénomination de la salle de Tennis de Table à La Guillou " Salle TITIN " :

1. A l'unanimité, l'assemblée souhaite rendre hommage à l'esprit sportif, aux valeurs et aux actions en faveur du sport en général et du tennis de table en particulier, incarnées et développées par Monsieur Yvan HUARD surnommé " TITIN " cofondateur il y a 50 ans du club de tennis de table lindois. A ce titre, le Conseil Municipal décide de dénommer la salle de tennis de table de la Guillou récemment rénovée " Salle TITIN ".